

Le 23 Mars 2017, convocation a été adressée individuellement à chaque Conseiller pour la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu en Mairie de ROYAT, **le Mercredi 29 Mars 2017 à 18 heures 30.**

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES COMMUNALES

- Ratifications
- Budget Primitif 2017 – Ville
- Budget Primitif 2017 – Eau
- Budget Primitif 2017 – Assainissement
- Fixation des taux d'imposition 2017 des 3 taxes directes locales
- Budget Principal – Souscription d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 d'euros
- Budget Principal – ECP/EMTD – Plan de financement pluriannuel (FCTVA) – Propositions de financement des banques
- Budget Principal – ECP/EMTD – Plan de financement pluriannuel (Prêt principal) – Propositions de financement des banques
- Subventions 2017 versées aux associations de Royat
- Convention de subventionnement de la Ville de Royat au CCAS de Royat
- Convention de subventionnement de la Ville de Royat à l'association « Les Petits Lutins »
- Appel à projet régional – Plan Thermal 2016-2020
- Convention avec la société INDEX – Mission d'assistance technique de coordination générale de programme – Projet « Royat, station thermale pleine santé »
- Marché du terroir

AFFAIRES ROYATONIC

- Budget Primitif 2017
- Subvention au COS
- Prime de participation 2017
- Emprunt 240 000 €

AFFAIRES THERMALES

- Budget primitif 2017
- Tarifs nouveaux produits de la boutique
- Tarifs pass'activités et cours d'aquagym
- Fixation du tarif forfait pleine santé
- Cotisation cluster innovatherm 2017
- Soirées découvertes thermales
- Tarifs soins libres 2017
- Tarif promotionnel sur les produits de la boutique
- Instant mieux-être

Madame AVRIL a été élue Secrétaire.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 février 2017 est adopté à l'unanimité.

Présents :

Monsieur ALEDO Maire – Madame PRACROS Adjointe – Monsieur LUNOT adjoint – Madame JARLIER Adjointe – Monsieur HEBUTERNE Adjoint – Madame AVRIL Adjointe - Monsieur AUBAGNAC Adjoint – Madame ENJALBERT-RIEUTORD Adjointe – Madame BIGOURET Conseillère Municipale – Monsieur MEYER Conseiller Municipal –Monsieur CHEVALIER Conseiller Municipal - Madame BILLARD Conseillère Municipale – Monsieur CHOUVEL Conseiller Municipal - Madame BUONOCORE

Conseillère Municipale – Monsieur GAZET Conseiller Municipal - Monsieur GONZALEZ Conseiller Municipal – Madame BOUCHEREAU Conseillère Municipale – Madame DEFRADAT Conseillère Municipale – Monsieur BERNETTE – Madame CALABUIG – Madame BASSET

Absents :

Monsieur DOCHEZ Adjoint donne pouvoir à Madame ENJALBERT-RIEUTORD
Madame DENIZOT Conseillère Municipale donne pouvoir à Madame AVRIL
Madame RUIN
Madame SUSS-PORTAIL Conseillère Municipale donne pouvoir à Monsieur CHEVALIER
Monsieur PAULET
Monsieur IRAILAU

RATIFICATIONS

Pour la commune

07/03/2017

Vu la requête en annulation enregistrée le 20/02/2017, déposée par le conseil de Madame Bernadette SAVON, la SELARL JURIDECA Maître Bertrand HABRIAL.

Il est décidé de confier à Maître Anne MARION, avocat au Barreau de Clermont-Ferrand et à la Cour d'Appel de Riom, domicilié 21 boulevard Berthelot – 63400 CHAMALIERES, le soin de défendre la Commune de Royat dans cette affaire.

D'ordonner le mandatement des factures d'honoraires et frais de cet avocat présentés au titre de cette instance par imputation à l'article 6227.

09/03/2017

Il est conclu un marché de services avec la société HARMONIE AMBULANCE, 1 avenue de Hauts de la Chaume – 86280 SAINT BENOIT, pour le transport de personnes pendant la saison thermale 2017, soit du lundi 13 mars 2017 au samedi 28 octobre 2017 inclus selon les modalités définies dans le cahier des charges, soit 198 jours du lundi au samedi inclus, y compris les jours fériés.

Le montant de la prestation s'élève à 105 180 € HT, comprenant le passage quotidien de la quatrième navette qui circulera selon les besoins réels. Les factures sont établies conformément aux montants figurant dans le bordereau des prix unitaires appliqués aux transports réellement effectués.

16/03/2017

Il est conclu une convention de prestations de service « voisins vigilants » avec la Société Voisins Vigilants, représentée par son Président M. CHICHA Thierry, 45 rue Joliot Curie, Hôtel Technologique – 13382 MARSEILLE CEDEX 13 dont le N°SIRET est le 80192298000017, pour la mise en place d'un service en ligne « voisins vigilants ».

La convention est conclue pour une durée de un an à compter de sa signature.

Le montant annuel de la prestation de service s'élève à 1 000 € HT.

Pour la RMEMR

13/02/2017

Il est conclu un contrat d'assurance habitation avec la société AXA Assurances située 40 Avenue de Clermont – 63830 DURTOL.

Il s'agit d'un contrat d'assurance pour l'appartement situé 7 Av. Anatole France – Porte 5 – 2^{ème} étage – 63130 ROYAT que la Régie loue pour sa directrice.

Ce contrat prend effet le 10 février 2017 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 10 février 2018.

La cotisation totale annuelle s'élève à 104.39 € TTC.

20/02/2017

Il est conclu un marché de fourniture d'argile pour les besoins de l'Etablissement Thermal de ROYAT, avec la SARL ASSISTHERM, représentée par son gérant Monsieur FERRAND Thierry, ZA des Viallards – 9 rue des Viallards – 38560 CHAMP SUR DRAC enregistrée sous le numéro SIRET 40437400100034.

Le coût de la tonne d'argile s'élève à 240 € HT. Le montant de la livraison concernant 25 tonnes d'argile par transport est de 934 € HT.

21/02/2017

Il est conclu un marché de prestation de service avec la société SUEZ RV CENTRE EST, ZA la Varenne – Chemin des Madeleines – 63430 PONT-DU-CHATEAU, pour la location d'une benne, l'enlèvement et le traitement des déchets industriels banals (D.I.B) du Lundi 13 mars 2017 au Samedi 28 octobre 2017 inclus, 6j/7j du lundi au samedi inclus y compris les jours fériés.

Le montant de la prestation s'élève à 47 369.50 € HT soit 56 843.40 € TTC. Le coût de cette prestation de service sera pris en charge par la Régie Municipale des Eaux Minérales de ROYAT (R.M.E.M.R).

01/03/2017

Il est conclu un contrat d'entretien des vêtements de travail des thermes et de différents articles textiles avec le Centre Communal d'Actions Sociales – situé 26 Rue A. Mallet – 63000 CLERMONT-FERRAND.

Ce contrat est conclu du 27 février 2017 jusqu'au 15 mars 2017.

Les tarifs unitaires des prestations sont annexés au présent arrêté.

Le montant facturé variera en fonction des quantités remises au prestataire.

03/03/2017

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION DU 01/03/2017

Il est conclu un contrat d'entretien des vêtements de travail des thermes et de différents articles textiles avec le Centre Communal d'Actions Sociales – situé 26 Rue A. Mallet – 63000 CLERMONT-FERRAND.

Ce contrat est conclu du 27 février 2017 jusqu'au 15 mars 2018.

Les tarifs unitaires des prestations sont annexés au présent arrêté.

Le montant facturé variera en fonction des quantités remises au prestataire.

06/03/2017

Il est conclu un contrat de location d'un véhicule Renault Captur Business Energy DCI 90 ECO2 avec DIAC LOCATION située 14 avenue du Pavé Neuf – 93168 NOISY-LE-GRAND.

Ce contrat est conclu pour 3 ans et 90 000 km.

Les conditions tarifaires sont les suivantes :

- Montant de la location maintenance mensuelle : 299,27 € TTC
- Prix pour décote véhicule : 4,80 € pour 100 km supplémentaires
- Prix pour maintenance véhicule : 3,80 € pour 100 km supplémentaires

07/03/2017

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION DU 06/03/2017

Il est conclu un contrat de location d'un véhicule Renault Captur Business Energy DCI 90 ECO2 avec DIAC LOCATION située 14 avenue du Pavé Neuf – 93168 NOISY-LE-GRAND.

Ce contrat est conclu pour 3 ans et 90 000 km.

Le véhicule sera utilisé par la directrice pour un usage privé et professionnel.

Les conditions tarifaires sont les suivantes :

- Montant de la location maintenance mensuelle : 299,27 € TTC
- Prix pour décote véhicule : 4,80 € pour 100 km supplémentaires
- Prix pour maintenance véhicule : 3,80 € pour 100 km supplémentaires

N° 2017/039

BUDGET PRIMITIF 2017

VILLE

Rapport de Madame PRACROS,
Sur proposition de la Commission des Finances,
Vu le résultat de fonctionnement prévisionnel, certifié par le trésorier,
Vu le résultat d'investissement prévisionnel, certifié par le trésorier,
Vu l'état des restes à réaliser de la fonction d'investissement,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (2 contre : M. BERNETTE et Mme BASSET), décide :

- **d'adopter** le budget primitif 2017 de la ville de ROYAT qui s'équilibre à :

- **7 586 782,36 euros** pour la section de fonctionnement,
- **5 315 207,68 euros** pour la section d'investissement (restes à réaliser + propositions nouvelles)

N° 2017/040

BUDGET PRIMITIF 2017 EAU

Le projet de budget « Eau » qui est proposé à votre approbation sera le dernier voté par la commune.

En effet, la création de Clermont Auvergne Métropole a entraîné le transfert de la compétence de la ville à la Métropole.

De plus, selon la convention signée avec la Métropole, ce budget est destiné à couvrir les dépenses jusqu'à la fin du mois d'Août.

Enfin, le projet de budget ne reprend pas les résultats antérieurs, fonctionnement et investissement qui s'élèvent à :

- Excédent Fonctionnement de clôture : 194 020,93 €
- Excédent Investissement de clôture : 30 395,05 €

Ces résultats seront repris et affectés à l'occasion de l'approbation du Compte Administratif 2016.

Le budget 2017 « Eau » présente les caractéristiques suivantes, sachant que les dépenses sont équilibrées en recettes par un remboursement de la Métropole et les recettes par un reversement des recettes à la Métropole.

Ce budget comprend uniquement les recettes et dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement. Aucune opération d'ordre ni en recettes ni en dépenses.

FONCTIONNEMENT			
Recettes		Dépenses	
Vente d'eau	160 000 €	Charges d'achat d'eau	33 505 €
Remboursement par la CU	33 505 €	Charges financières	13 000 €
Produits financiers	13 000 €	Reversement à la Métropole	160 000 €
Total	206 505 €	Total	206 505 €

INVESTISSEMENT			
Recettes		Dépenses	
Refacturation à la CU	120 495 €	Opérations transfert de TVA	20 000 €
Remboursement capital par la CU	40 000 €	Travaux	120 495 €
Transfert TVA	20 000 €	Remboursement capital	40 000 €
Total	180 495 €	Total	180 495 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (2 contre : M. BERNETTE et Mme BASSET), décide :

- **d'adopter** le budget primitif 2017 Eau de la ville de ROYAT qui s'équilibre à :

- **206 505** euros pour la section de fonctionnement,
- **180 495** euros pour la section d'investissement.

N° 2017/041

BUDGET PRIMITIF 2017 ASSAINISSEMENT

Le projet de budget « Assainissement » qui est proposé à votre approbation sera le dernier voté par la commune.

En effet, la création de Clermont Auvergne Métropole a entraîné le transfert de la compétence de la ville à la Métropole.

De plus, selon la convention signée avec la Métropole, ce budget est destiné à couvrir les dépenses jusqu'à la fin du mois d'Août.

Enfin, le projet de budget ne reprend pas les résultats antérieurs, fonctionnement et investissement qui s'élèvent à :

- Excédent Fonctionnement de clôture : 189 774,93 €
- Excédent Investissement de clôture : 49 518,02 €

Ces résultats seront repris et affectés à l'occasion de l'approbation du Compte Administratif 2016.

Le budget 2017 « Assainissement » présente les caractéristiques suivantes, sachant que les dépenses sont équilibrées en recettes par un reversement de la Métropole et les recettes par un reversement des recettes à la Métropole.

Ce budget comprend uniquement les recettes et dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement. Aucune opération d'ordre ni en recettes ni en dépenses.

FONCTIONNEMENT			
Recettes		Dépenses	
Redevances versées par les usagers	300 000 €	Chapitre 011, <i>Incluant :</i> - Participation à la station d'épuration - Entretien des réseaux - Prestations de recherche de fuites	180 000 €
Remboursement de frais par la Métropole	180 000 €	Chapitre 65 : reversement à la Métropole	300 000 €
Produits financiers	27 000 €	Charges financières	27 000 €
Total	507 000 €	Total	507 000 €

INVESTISSEMENT			
Recettes		Dépenses	
Remboursement par la CU (emprunt)	75 000 €	Remboursement du capital de l'emprunt	75 000 €
Remboursement par la CU (charges)	116 000 €	Travaux sur réseaux	116 000 €
Total	191 000 €	Total	191 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (2 contre : M. BERNETTE et Mme BASSET), décide :

- **d'adopter** le budget primitif 2017 Assainissement de la ville de ROYAT qui s'équilibre à :

- **507 000** euros pour la section de fonctionnement,
- **191 000** euros pour la section d'investissement.

N° 2017/042

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2017 DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

Rapport de Madame PRACROS,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (2 contre : M. BERNETTE et Mme BASSET), décide :

- **d'adopter** les taux des 3 taxes locales pour 2017 :

- Taxe d'habitation 17,15 %
- Foncier bâti : 26,10 %
- Foncier non bâti 113,26 %

N° 2017/043
BUDGET PRINCIPAL
SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE DE 1 000 000 €

Rapport de Madame PRACROS,

Compte tenu des besoins en trésorerie qui pourraient résulter de la construction de l'Équipement Communautaire de Proximité et de l'École de Musique, Théâtre et Danse, il est proposé à l'Assemblée délibérante de se prémunir contre d'éventuels décalages de trésorerie entre les paiements des travaux, les remboursements de la part ECP par la Communauté Urbaine et les appels de fonds des prêts souscrits en contractant une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 1000 000 € pour une durée d'un an.

Sur la base des caractéristiques demandées, les organismes bancaires ont été consultés simultanément.

Le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne ont formulé les propositions suivantes :

	<i>Montant</i>	<i>Taux</i>	<i>Marge</i>	<i>Paiement des intérêts</i>	<i>Frais de dossier</i>	<i>Frais de non utilisation</i>
Crédit Agricole	1 000 000 €	Euribor 3 mois	0,80%	Trimestriel Terme Echu	0,15 % 1 500,00 €	Néant
Crédit Agricole	1 500 000 €		0,80%	Trimestriel Terme Echu	0,15% 2 250,00 €	Néant
Caisse d'Épargne	500 000 €	Fixe : 0,69%		Mois civil	0,10 % 500 €	0,05 % x (500 000 € – en cours moyen des tirages sur le mois

Compte tenu des besoins et du taux de l'euribor 3 mois (-0.329% au 20/03/2017),

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (2 abstentions : M. BERNETTE et Mme BASSET), décide :

- **de retenir** l'offre du Crédit Agricole pour le montant de 1 000 000 €. Cette offre ne comporte pas de frais de non utilisation.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette ligne de trésorerie.

Rapport de Madame PRACROS,

Conformément aux inscriptions budgétaires, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la validation bancaire du plan de financement de la construction de l'Équipement Communautaire de Proximité et de l'École de Musique, Théâtre et Danse sur le budget principal.

L'opération de construction s'échelonnait sur 24 mois. Les débloquages des fonds se feront au fur et à mesure des demandes des entreprises pour un montant 2017 représentant environ la moitié du plan de financement.

Le montant global de cet investissement s'élève à :

HT	3 843 338 €uros.
TVA	768 667 €uros
TTC	4 612 005 €uros

La Communauté Urbaine a alloué à la commune une subvention de 1 800 000 €uros TTC pour la construction de l'ECP.

Le plan de financement soumis à votre approbation se décompose en :

- Un prêt relatif à la construction d'un montant de 2 500 000 €uros
- Un prêt relais concernant le financement du FCTVA ;

Le tableau en annexe précise les propositions reçues :

Le Crédit Agricole fait des propositions sur un montant maximum de 2 000 000 €uros

La Caisse d'Épargne fait des propositions sur un montant maximum de 1 500 000 €uros.

Les 2 banques font une proposition du même montant relative au FCTVA de 400 000 euros.

Quant au débloquage des fonds :

Le Crédit Agricole admet une phase de tirage de 12 mois à compter de l'édition du contrat.

La Caisse d'Épargne propose une phase de mobilisation de fonds de type revolving sous 24 mois.

Après étude des différentes simulations relatives au prêt relais FCTVA,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (2 abstentions : M. BERNETTE et Mme BASSET), décide :

- **de retenir** la formule suivante :

BANQUE : CAISSE D'ÉPARGNE
Montant du prêt : 400 000 euros
Modalité du prêt : Fixe
Taux : 0,49 %
Durée : 2 ans
Périodicité : Annuelle
Frais de dossier : 0,10 %

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

N° 2017/045

BUDGET PRINCIPAL

ECP – EMTD

PLAN DE FINANCEMENT PLURIANNUEL (PRET PRINCIPAL)

PROPOSITIONS DE FINANCEMENT DES BANQUES

Rapport de Madame PRACROS,

Conformément aux inscriptions budgétaires, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la validation bancaire du plan de financement de la construction de l'Équipement Communautaire de Proximité et de l'École de Musique, Théâtre et Danse sur le budget principal.

L'opération de construction s'échelonnera sur 24 mois. Les débloques des fonds se feront au fur et à mesure des demandes des entreprises pour un montant 2017 représentant environ la moitié du plan de financement.

Le montant global de cet investissement s'élève à :	HT	3 843 338 €uros
	TVA	768 667 €uros
	TTC	4 612 005 €uros

La Communauté Urbaine a alloué à la commune une subvention de 1 800 000 €uros TTC pour la construction de l'ECP.

Le plan de financement soumis à votre approbation se décompose en :

- Un prêt relatif à la construction d'un montant de 2 500 000 €uros
- Un prêt relais concernant le financement du FCTVA ;

Le tableau en annexe précise les propositions reçues :

Le Crédit Agricole fait des propositions sur un montant maximum de 2 000 000 €uros
La Caisse d'Épargne fait des propositions sur un montant maximum de 1 500 000 €uros.
Les 2 banques font une proposition du même montant relative au FCTVA de 400 000 euros.

Quant au déblocage des fonds :

Le Crédit Agricole admet une phase de tirage de 12 mois à compter de l'édition du contrat.
La Caisse d'Épargne propose une phase de mobilisation de fonds de type revolving sous 24 mois.

Après étude des différentes simulations relatives à la construction,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (2 abstentions : M. BERNETTE et Mme BASSET), décide :

- **de retenir** la formule suivante :

BANQUES :	CAISSE D'EPARGNE	CREDIT AGRICOLE
Montant du prêt :	1 500 000 euros	1 000 000 euros
Taux :	1,99 %	2,05 %
Durée :	25 ans	25 ans
Périodicité :	Trimestrielle	Trimestrielle
Remboursement du capital :	Constant	Constant
Frais de dossier :	0,15%	0,10%

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

N° 2017/046
SUBVENTIONS 2017
VERSEES AUX ASSOCIATIONS DE ROYAT

Rapport de Claude PRACROS,

Présentation des propositions de subventions aux associations ayant sollicitées la Commune pour une aide financière.

Subventions aux organismes de Droit privé (compte 6574)		
Bénéficiaires	2016	2017
ACPG ROYAT	500,00 €	500,00 €
AMICALE LAIQUE	2 400,00 €	2 400,00 €
O.C.C.E. 63 ROYAT (AMIS DE L'ECOLE MATERNELLE)	300,00 €	300,00 €
ASSOCIATION DES COMMERCANTS	300,00 €	300,00 €
ASSOCIATION LES COQUELICOTS SENIORS	300,00 €	300,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE ROYAT (ASR)	14 000,00 €	14 000,00 €
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	1 100,00 €	1 100,00 €
BIBLIOTHEQUE THERMALE	1 000,00 €	1 000,00 €
CASPAR (Comité d'Aide et de Soutien aux Personnes Agées de Royat)	300,00 €	300,00 €
COMITE DE JUMELAGE	5 000,00 €	5 000,00 €
COS DE ROYAT	13 000,00 €	13 000,00 €
COURIR A ROYAT	1 500,00 €	1 500,00 €
ECOLE DE JUDO ET D'ARTS MARTIAUX	2 800,00 €	2 800,00 €
FEMMES ÉLUES DU PUY DE DOME	40,00 €	45,00 €
GOLF DE ROYAT CHARADE	500,00 €	1 000,00 €
HARMONIE DE ROYAT	2 800,00 €	2 800,00 €

LES AMIS DE ROYAT	6 000,00 €	6 000,00 €
JARDINS EN HERBE	200,00 €	0,00 €
JOUONS SUR LES MOTS	200,00 €	200,00 €
LES PETITS LUTINS (crèche et halte garderie)	195 000,00 €	198 000,00 €
LES PETITS LUTINS (jeux de Noël)	400,00 €	400,00 €
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC)	6 500,00 €	5 000,00 €
MICRO INFORMATIQUE / PHOTO CLUBS	0	500,00 €
ROYAT BOXING CLUB	2 300,00 €	2 000,00 €
ROY'ARTS (avec anniversaire)	1 000, 00 €	0,00 €
CODEP.EPGV63 Gym volontaire (ex Fitness) subv. exceptionnelle de reprise du club	500,00 €	1 380,00 €
ROYAT PETANQUE	900,00 €	1 000,00 €
R.O.C.	15 000,00 €	15 000,00 €
SCIENTIFIQUES en HERBE (+achat éolienne)	650,00 €	0,00 €
SKI CLUB DES DOMES	800,00 €	600,00 €
SOCIETE DE CHASSE	350,00 €	350,00 €
SOCIETE DE PECHE AAPPMA "LES 4 SOURCES"	350,00 €	350,00 €
URBAN TRAIL	1 500,00 €	1 500,00 €
VOLCADIVA	8 000,00 €	8 000,00 €
RESERVE	0,00 €	1 500,00 €
Subventions aux organismes droit privé associations compte 6574	285 490,00 €	288 125,00 €
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Royat - compte 657362	84 000,00 €	100 000,00 €
Caisse des Écoles (CDE) de Royat - compte 657361	15 387,00 €	12 000,00 €
Subventions versées à des organismes publics	95 387,00 €	112 000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (2 abstentions : M. BERNETTE et Mme BASSET), décide :

- **d'attribuer** pour 2017 les subventions aux associations comme défini ci-avant.

N° 2017/047

**CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT
DE LA VILLE DE ROYAT AU CCAS DE ROYAT**

Rapport de Claude PRACROS,

La Ville de ROYAT participe aux actions du CCAS à travers l'attribution d'une subvention chiffrée pour 2017 à 100 000 € comme aide au financement du programme social.

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, les modalités d'utilisation de la subvention sont régies par une convention entre les deux parties, dans la mesure où celle-ci dépasse 23 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (2 abstentions : M. BERNETTE et Mme BASSET), décide :

- **d'attribuer** une subvention de 100 000 € au CCAS de ROYAT.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à cette affaire.

N° 2017/048

CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT
DE LA VILLE DE ROYAT
A L'ASSOCIATION « LES PETITS LUTINS »

Rapport de Claude PRACROS,

Il est proposé que la ville de ROYAT attribue une subvention de 198 000 € (hors jouets de Noël : 400 €) à l'Association « LES PETITS LUTINS » au titre de l'année 2017 comme aide au financement de leur programme d'actions sociales.

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, les modalités d'utilisation de la subvention sont régies par une convention entre les deux parties, dans la mesure où celle-ci dépasse 23 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (2 abstentions : M. BERNETTE et Mme BASSET), décide :

- **d'attribuer** une subvention de 198 000 € à l'Association « LES PETITS LUTINS »
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à cette affaire.

N°2017/049

APPEL A PROJET REGIONAL, PLAN THERMAL 2016-2020

Le 2 Janvier 2017, la Région Auvergne Rhône-Alpes a décidé de lancer un appel à projet Plan Thermal 2016-2020.

Cet appel à projet reconnaît l'importance du thermalisme au niveau régional, tant en terme d'accueil de population que d'emplois directs ou indirects.

Il est naturel que la Ville de Royat, en son nom et celui des deux régies majeures dont elle assure la personnalité morale, la Régie Municipale d'Exploitation des Eaux Minérales de Royat et la Régie Municipale d'Exploitation du Centre Thermoludique Royatonic, réponde à cet appel à projet.

Pour ce faire, la Ville a constitué un dossier répondant point par point à la demande de Monsieur le Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes, en détaillant notamment les orientations stratégiques de la station, tant en terme d'urbanisme, de marketing, de communication, que de nouvelles orientations ciblées essentiellement sur la notion de pleine santé, d'accueil multigénérationnel et de nouvelles orientations de courts et moyens séjours.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (2 abstentions), décide :

- **d'approuver** le dossier de candidature à l'appel à projet « Plan thermal 2016-2020 » émis par la Région Auvergne Rhône-Alpes.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à poursuivre cette démarche initiée par le Conseil Municipal afin de pouvoir être retenu dans les orientations régionales pour les orientations du thermalisme 2016-2020.
- **de solliciter** la Région Auvergne Rhône-Alpes afin d'être éligible aux aides générées par cette reconnaissance.

N° 2017/050

CONVENTION AVEC LA SOCIETE INDEX

MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE COORDINATION GENERALE DE PROGRAMME

PROJET « ROYAT, STATION THERMALE PLEINE SANTE »

Afin de répondre à l'appel à projet lancé par la Région Auvergne Rhône Alpes au titre de son plan thermal 2016-2020, il est nécessaire de faire appel à un Expert en gestion de projet.

Conformément à la délibération du 28/09/2016 autorisant Monsieur le Maire à « ... *rechercher et retenir les assistances techniques nécessaires pour la rédaction de cet appel à projets ...* »,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (2 abstentions : M. BERNETTE et Mme BASSET), décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

N° 2017/051

MARCHE DU TERROIR

Il est organisé, devant l'établissement thermal, une animation destinée aux curistes et aux habitants de l'agglomération, un marché du terroir.

Ce marché a lieu tous les Vendredi matin pendant la saison thermale et correspond aux dates d'ouverture de l'établissement thermal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (2 abstentions : M. BERNETTE et Mme BASSET), décide :

- **d'adopter** le tarif suivant pour cette occupation de domaine privé de la commune :
 - 5 euros / jour de marché / exposant pour un stand de 3 mètres linéaires.

- **d'étendre** la compétence de la Régie de Recettes à l'action suivante :
 - encaissement des droits de place (5 euros / jour de marché / exposant pour un stand de 3 mètres linéaires) pour le marché en précisant que ce tarif s'applique tant pour le marché du terroir que pour tout autre marché organisé sur le périmètre de la ville.

N° 2017/052
AFFAIRES ROYATONIC
BUDGET PRIMITIF 2017

RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE

<i>BUDGET ANNEXE VILLE DE ROYAT RMECTR 2017</i>	
Dépenses de fonctionnement réalisées 2016	3 471 559,10 €
Recettes de fonctionnement réalisées 2016	3 479 190,50 €
Résultat de fonctionnement 2016	7 631,40 €
Résultat antérieur	79 781,49 €
Résultat à affecter	87 412,89 €
Dépenses d'investissement réalisées	553 211,23 €
Recettes d'investissement réalisées	665 417,59 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2016	112 206,36 €
Résultat antérieur reporté	- 123 089,97 €
Résultat cumulé	- 10 883,61 €

BESOIN DE FINANCEMENT	-	10 883,61 €
AFFECTATION 1068		10 883,61 €
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		76 529,28
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE		10 883,61 €

1) COMMENTAIRES ET RESULTATS

Les résultats 2016 font apparaitre un excédent de fonctionnement de 7 631.40 €

Ajouté au résultat antérieur le montant des crédits de fonctionnement à reporter pour le budget 2017 est 87 412.89€

Le résultat d'investissement est également positif +112 206.36 € il permet d'atténuer le déficit de fonctionnement cumulé de -123 089.97 € à -10 883.61

2) AFFECTATIONS DES RESULTATS

L'excédent de fonctionnement 2017 reporté au 002 pour un montant de 76 529.28 €.

L'excédent de fonctionnement 2017 sera reporté au 001 pour un montant de 10 883.61

3) BUDGET 2017

Le budget primitif 2017 a été élaboré conformément aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire.

La principale orientation 2017 est de donner une nouvelle impulsion commerciale : comment ?

- Nouvelles compétences (communication, webmarketing, relation presse)
- Développement d'outils (site web et réservation en ligne),
- Nouvelle organisation (accueil, boutique et spa),
- Nouvelles activités (Studio, massage aquatique).

Il s'agit de structurer le plan de communication, marketing et commercial pour viser un montant de recettes annuelles de l'ordre 3,5 millions d'€ d'ici 2 ans.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Budget 2017 : 3 791 078,25 pour un réalisé 2016 de 3 471 559,25 soit 9,2 % d'augmentation

Les dépenses de gestion de la filière des grottes rouges représentent 4 % des charges de la Régie. La filière de traitement est en charge de la Régie depuis le 1^{er} janvier 2016.

Les charges à caractère général : + 6,83%

Les frais de personnel et charge salariale : + 9,90 % (augmentation des ETP. Studio bien être et Spa)

Charges financières : - 8,07 %

Dotations aux provisions et amortissements : + 7,20 %

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Budget 2017 : 675 722,90 € pour un réalisé 2016 de 553 211,29 € soit + 22,31% d'augmentation.

- Dépenses de maintenance du bâtiment et installations
- Dépenses ayant pour objectif le développement commercial l'informatique
- La filière des grottes rouges
- Remboursement des emprunts

Département	€ HT	%
Exploitation spa - accueil - bain	73 700 €	31%
Informatique (matériel, logiciel ...)	33 200 €	14%
Technique (prévision)	31 444 €	13%
Agrandissement	59 000 €	25%
Filière	42 000 €	18%
Total	239 344 €	100%

RECETTES D'INVESTISSEMENTS

Budget 2017 : 675 303,04 € pour un réalisé 2016 de 665 417,59 € soit une progression de 1,50 %

Emprunt 239 000,00 €

Amortissements 324 839,00 €

AGRANDISSEMENT DE ROYATONIC

Le financement de l'agrandissement de Roy tonic en 2017/ 2018 :

Mars 2017 : 45 K€ pour les projets des architectes (budgété)

Avril 2017 : solde de 14 K€ à devoir au programme H2O (budgété)

Novembre 2017 : début des études entre 150 et 180 K€ (non budgété)

2018 : 1 500 K€ (hors subvention)

2019 : 2 200 K€ (hors subvention)

Subvention 1 217 250 €

Après présentation au conseil de régie.

Vu le résultat de fonctionnement prévisionnel certifié par le Comptable de la Régie,

Vu le résultat d'investissement prévisionnel certifié par le Comptable de la Régie,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (2 abstentions : M. BERNETTE et Mme BASSET), décide :

- **d'adopter** le projet de budget primitif 2017 de la RMECTR

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Les dépenses du même montant que les recettes s'élèvent à 3 791 078,25 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : Les dépenses de même montant que les recettes s'élèvent à 675 722,90 €

N° 2017/053

AFFAIRES ROYATONIC
SUBVENTION AU COS

Rapport de Monsieur Le Maire,

Après avis favorable du conseil de régie en date du 13 mars 2017, il est proposé de verser la subvention au Comité des œuvres sociales du personnel de Royatonic d'un montant de 15 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de donner** son accord au versement de la subvention de 15 000.00€ dont les crédits sont prévus au budget primitif 2017.

N° 2017/054

AFFAIRES ROYATONIC
PRIME DE PARTICIPATION 2017

Rapport de Monsieur Le Maire,

Après avoir entendu les demandes des représentants du personnel et recueilli l'avis du conseil de régie le 13 mars, il a été décidé d'attribuer au personnel une prime de participation d'un montant de 200 € net.

Les conditions d'attribution de cette prime sont les suivantes :

- Avoir été présent au 31 décembre 2016,
- Pour le personnel en CDD avoir travaillé au minimum 6 mois consécutifs,
- Pour les personnes embauchées en cours d'année, prorata au nombre de mois de présence.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de donner** son accord au versement de cette prime dont les crédits sont inscrits au budget primitif 2017.

N° 2017 / 055
AFFAIRES ROYATONIC
EMPRUNT 240 000 €

Rapport de Monsieur le Maire,

Afin de financer les investissements de l'année 2017, plusieurs organismes financiers ont été sollicités afin d'obtenir un prêt de 240 000 €EUROS. Il s'agit du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne qui ont émis les propositions ci-jointes :

BANQUES	TAUX FIXE	DUREE	PERIODICITE	1ere ECHEANCE	TYPE ECHEANCE	COUT CREDIT	FRAIS DOSSIER
CREDIT AGRICOLE	1,13%	10 ANS	TRIMESTRIELLE		Amortissement capital constant		0.10%
CREDIT AGRICOLE	1,34%	12 ANS	TRIMESTRIELLE		Amortissement capital constant		0.10%
CREDIT AGRICOLE	1,60%	15 ANS	TRIMESTRIELLE		Amortissement capital constant		0.10%
CAISSE D'EPARGNE	1,14%	10 ANS	TRIMESTRIELLE	A partir d'Aout 2017 suivi le mois de déblocage	Amortissement capital constant	14 022,00	0.10 %
CAISSE D'EPARGNE	1,35 %	12 ANS	TRIMESTRIELLE	A partir d'Aout 2017	Amortissement capital constant	19 845,00	0.10 %
CAISSE D'EPARGNE	1,56 %	15 ANS	TRIMESTRIELLE	A partir d'Aout 2017	Amortissement capital constant	28 548,00	0.15 %
CAISSE D'EPARGNE	Bi-Phase 1,02% sur 5 ans 2,13% sur 10 ans	15 ANS	TRIMESTRIELLE	A partir d'Aout 2017	Amortissement capital constant	27 768,00	0.15 %

Après études des différentes propositions et avis du Conseil de Régie,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De retenir** la proposition de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 1,56% sur 15 ans pour un prêt de 240 000 €, échéance trimestrielle, capital constant, trois mois d'amortissement différé;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce prêt.

N° 2017 / 056
AFFAIRES THERMALES
BUDGET PRIMITIF 2017

RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE.

1) RESULTATS

REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT SI CA NON VOTE	
COMMUNE DE ROYAT BUDGET RMEMR	
Dépenses de fonctionnement réalisées	5 366 107,05
Recettes de fonctionnement réalisées	5 249 843,97
Résultat de fonctionnement 2016	-116 263,08
Déficit de fonctionnement au 01/01/2016	990 642,59
Déficit cumulé à reporter au 002 01/01/2017	1 106 905,67
Dépenses investissement réalisées	702 214,10
Recettes d'investissement réalisées	736 577,14
Résultat d'investissement 2016	34 363,04
Résultat antérieur reporté 1/1/2016	568 861,38
Résultat investissement à reporter au 001 1/1/2017	603 224,42
RESTE A REALISER 2015	0,00
Besoin de financement	0,00
Affectation 1068	0,00
Déficit de fonctionnement reporté au 002 2017	1 106 905,67
Excédent d'investissement reporté au 001 2017	603 224,42

2) COMMENTAIRES

Les résultats 2016 font apparaître un besoin de fonctionnement de 116 263,08 qui ne permet pas cette année de réduire le déficit cumulé de fonctionnement qui se monte à 1 106 905.67.

Le résultat d'investissement est positif 34 363,04 €. En tenant compte du résultat antérieur reporté 568 861.38 € ; le résultat d'investissement à reporter au 01/01/2017 est de 603 224.42 €.

3) AFFECTATIONS DES RESULTATS

Le déficit de fonctionnement 2017 sera reporté au 002 pour un montant de 1 106 905.67 €. L'excédent de fonctionnement 2017 sera reporté au 001 pour un montant 603 224.42 €.

4) BUDGET 2017

Le budget primitif 2017 a été élaboré conformément aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Une hausse de fréquentation de + 2 % en 2017. Est envisagée

Cet objectif sera atteint en revoyant l'organisation en 2017 :

- Renforcement du service accueil standard,
- Formation de l'ensemble de l'équipe accueil et thermale au niveau commercial,
- Modification de la stratégie commerciale (média, presse et Radio) sur la Région Rhône-Alpes et Nord de la France tout en étant très présent sur la région Auvergne.
- Lancement de la première PLAQUETTE MEDICALE, jamais réalisée à l'établissement des Thermes de Royat à destination du corps médical médecins et spécialistes (mailing),
- Commercialisation de 6 semaines « les Nocturnes du Thermalisme »,
- Commercialisation des matinées « Mieux Etre »,
- Nouveaux sacs curistes, ils sont nos AMBASSADEURS.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

L'Objectif de la saison 2017 est de rationaliser et d'organiser l'ensemble des services, d'avoir le nombre de collaborateurs qui correspond à l'activité, chaque personne connaît son rôle et sa charge de travail.

Le montant des achats et des fournitures est en corrélation avec les protocoles d'utilisation et le volume de l'activité.

Lignes budgétaires	2016	Proposition 2017	Economie
6022 Produits d'entretien + tests	159 000	131 000	28000
Dépenses 2015			
6068 Autres fournitures (Argile)	272 771	180 000	92000
6161 Assurances (dommage)	125 000	55 000	70 000
Remboursement non versé en 2015			
6211 Intérim (service Boue + RH)	30 140	15 000	15 000
6238 Publicité	105 000	75 000	30 000
6411 Salaires + Cotisations sociales	1 940 000	1 820 000	120 000
(Postes supprimés Buvette, économe, 2 postes boue, couloir de marche, 2 Asclépios)			
Total économie budgétaire			355 000

Après examen et vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation,
Vu le résultat de fonctionnement prévisionnel certifié par le Comptable de la Régie,
Vu le résultat d'investissement prévisionnel certifié par le Comptable de la Régie,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (2 abstentions : M. BERNETTE et Mme BASSET), décide :

- **d'approuver** le budget primitif 2017 de la RMEMR qui s'élève à :

-SECTION FONCTIONNEMENT : 6 453 405.67 EUROS
-SECTION INVESTISSEMENT : 1 355 024.42 EUROS

N° 2017/057
AFFAIRES THERMALES
TARIFS NOUVEAUX PRODUITS DE LA BOUTIQUE

Rapport de monsieur le Maire

Les orientations retenues pour la saison thermale 2017 concernent notamment le développement de la vente de produits de la boutique pour les curistes.

Nous proposons à l'assemblée délibérante de fixer les prix de ces produits mis en vente à la boutique.

PRODUITS	PRIX
Maillots de bain femme (NOUVEAU PRODUIT 2017)	14.90€
Maillots de bain homme (NOUVEAU PRODUIT 2017)	9.90€
Poncho	40.00€

Après avis favorable du Conseil de Régie du 6 mars 2017,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (2 contre : M. BERNETTE et Mme BASSET), décide :

- **de donner** son accord sur les tarifs des nouveaux produits de la boutique.

N° 2017/058
AFFAIRES THERMALES
TARIFS PASS'ACTIVITES ET COURS D'AQUAGYM

Rapport de monsieur le Maire

Parallèlement aux soins de la cure et afin de profiter au mieux des trois semaines de coupure offertes par la cure thermale, les Thermes de Royat proposent une large gamme d'activités d'éducation santé à la carte.

Ces activités s'inscrivent dans une logique de prise en charge globale des curistes. L'objectif de ces activités santé est d'apprendre aux curistes à mieux connaître leurs pathologies, de favoriser la pratique régulière (ou la reprise) d'une activité physique afin d'améliorer leur qualité de vie.

- Relaxation / Sophrologie
- Atelier de gymnastique douce
- Découverte méthode Pilâtes
- Gestion du stress
- Initiation à la méditation pleine conscience
- Conseil en éducation alimentaire thérapeutique
- Mieux respirer pour mieux être.

Le tarif de chaque séance est proposé séance : 6 €

Le Pass'Activités : comportent 12 activités (hors lit de flottaison et aquagym) : il est proposé 45 € au lieu de 72 € (6 X 12 €).

Le tarif du Lit de flottaison est proposé à : 19,90 € la séance et celui des cours d'aquagym à : 12 € la séance.

Après avis favorable du Conseil de Régie en date du 6/03/2017,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (2 abstentions : M. BERNETTE et Mme BASSET), décide :
- **de donner** son accord sur les tarifs du Pass'Activités et des cours d'aquagym.

N° 2017/059

AFFAIRES THERMALE
FIXATION DU TARIF FORFAIT PLEINE SANTE

Rapport de Monsieur le Maire

Afin d'amplifier le bénéfice de la cure, il est proposé aux curistes en option le forfait pleine santé qui se compose de 16 soins-activités au prix de 99 € par personne au lieu de 221,70 € (soins – activité à la carte).

PROGRAMME
LIT DE FLOTAISON : 3 séances
AQUAGYM : 6 séances
GYMNASTIQUE DOUCE : 3 séances
DIETETICIENNE rendez-vous individuel et personnalisé : 2 séances
SOPHROLOGIE : 2 séances

Après avis favorable du conseil de régie réuni le 6/03/2017,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (2 abstentions : M. BERNETTE et Mme BASSET), décide :

- **de donner** son accord sur le montant du forfait pleine santé.

N° 2017/060
AFFAIRES THERMALES
COTISATION CLUSTER INNOVATHERM 2017

Rapport de Monsieur le maire

Le Cluster d'Excellence Innovatherm a pour objet de promouvoir des projets collaboratifs pour inventer de nouveaux produits ou de nouveaux processus, à base d'eau thermale, validés scientifiquement.

La cotisation 2017 du Cluster Innovatherm a été fixée pour la Régie Municipale des Eaux Minérales de Royat à 1 500,00 € HT.

Après avis du conseil de régie émis le 6 mars 2017,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (2 abstentions : M. BERNETTE et Mme BASSET), décide :

- **de donner** son accord au paiement de cette cotisation.

N° 2017/061
AFFAIRES THERMALES
SOIREES DECOUVERTES THERMALES

Rapport de Monsieur le Maire

Il s'agit d'une nouvelle formule composée de 4 soins à 47 € le premier jour, puis d'un tarif dégressif à 37 € par jour supplémentaire (limité à 5 jours consécutifs).

Exceptionnellement les soins seront dispensés entre 17H00 et 19H00.

Soins à la carte :

COULOIR DE MARCHE	PISCINE
BAIN DOUCHE EN IMMERSION	ILLUTATION
BAIN DOUCHE SOUS MARINE	BAIN DE JAMBE SAINT MART
DOUCHE GENERAL AU JET	DOUCHE PENETRANTE

Dates 2017 :

- Du 27 mars au 31 mars
- Du 24 avril au 28 avril
- Du 15 mai au 19 mai

- Du 19 juin au 23 juin
- Du 03 juillet au 07 juillet
- Du 21 août au 25 août

Après avis du conseil de régie émis le 6/03/2017,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (2 abstentions : M. BERNETTE et Mme BASSET), décide :

- **de donner** son accord sur les dates et les tarifs des soirées découvertes thermales.

N° 2017/062

AFFAIRES THERMALES
TARIF SOINS LIBRES 2017

RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE

PRESTATIONS	TARIFS 2012	TARIFS 2017
PRIX UNITAIRE		
SOINS D'HYDROTHERAPIE		
Bain carbogazeux	12.85€	19.90€
Bain avec douche en immersion	20.05€	19.90€
Aérobain	20.05€	19.90€
Bain avec douche sous-marine	20.05€	19.90€
Douche générale au jet	9.75€	13.90€
Douche locale au jet	9.75€	13.90€
Douche de vapeur thermale	9.75€	13.90€
Douche pénétrante sous affusion	12.85€	13.90€
Couloir de marche	19.55€	13.90€
Bain local	6.15€	13.90€
Douche spéciale pour artérite	9.25€	13.90€
Piscine	10.00€	19.90€
Lit de flottaison - créé en 2016	0€	19.90€
Soin spécifique Syndrome de Raynaud	13.90€	12.90€
SOINS DE CO2-THERAPIE		
Injection de gaz thermal	9.75€	12.90€
Bain de gaz thermal	12.85€	19.90€
Bain local de gaz thermal	12.85€	19.90€
Douche locale de gaz thermal	9.25€	12.90€
SOINS DE BOUE THERMALE		
Illutations locales multiples	19.55€	24.90€
Illutations locales uniques	6.15€	6.90€

Après avis favorable du Conseil de Régie émis le 6/03/017,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (2 abstentions : M. BERNETTE et Mme BASSET), décide :

- **de donner** son accord sur les tarifs soins libres.

N° 2017/063

AFFAIRES THERMALES

TARIF PROMOTIONNEL SUR LES PRODUITS DE LA BOUTIQUE

RAPPORT DE MONSIEUR LEMAIRE

PRODUITS	TARIFS	TARIFS PROMO
Bâton de marche	30.00€	22.50€
Chapeau	8.90€	6.50€
Gourde – pack enfant	7.55€	} 10.00
Jeux enfants en bois – pack enfant	6.55€	
Jeux d'enfant bulle - pack enfant	2.00€	} 6.00€
Mug Royat	8.20€	
Peluche	10.90€	8.00€
Set manucure coloré	6.00€	3.00€

Après avis favorable du Conseil de Régie émis le 06/03/2017,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (2 abstentions : M. BERNETTE et Mme BASSET), décide :

- **de donner** son accord sur les prix des produits de la boutique.

N° 2017/064

AFFAIRES THERMALES

INSTANT MIEUX-ETRE

Rapport de monsieur le Maire

L'Instant Mieux Etre est une formule unique pour découvrir les vertus bienfaitantes de l'eau thermale.

Accueilli dans le cadre reposant du service CLUB EUGENIE des Thermes, le client peut profiter d'un moment de détente absolue.

Le programme est composé de 4 soins par matinée.

Soins à la carte :

COULOIR DE MARCHÉ	PISCINE
BAIN DOUCHE EN IMMERSION	ILLUTATION
BAIN DOUCHE SOUS MARINE	BAIN DE JAMBE SAINT MART
DOUCHE GENERAL AU JET	DOUCHE PENETRANTE

Tarifs :

- 1^{er} jour : 47 € par jour pour 4 soins (au lieu de 3),
- Du 2^{ème} au 5^{ème} jour : 37 € par jour pour 4 soins.

A noter : il est possible de multiplier par 2, 3, 4 ou 5 le nombre journées. La visite médicale n'est pas obligatoire pour la formule Instant Mieux-Etre si celle-ci n'excède pas 5 jours.

Après avis favorable du conseil de régie émis le 13/03/2017,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (2 abstentions : M. BERNETTE et Mme BASSET), décide :

- **de donner** son accord cette nouvelle formule et d'approuver les tarifs proposés sur les tarifs de cette formule.